



DÉROGER AU CCAG PRESTATIONS INTELLECTUELLES (PI)

Comment adapter ses CCAP afin d'assurer l'efficacité et la légalité de ses marchés ?

Formation sur une journée (7h)

Animée par Francis PRIOR

Consultant-Formateur expert dans le domaine de la gestion et de la commande publique,
Ex-Directeur Général de collectivités



DÉROGER AU CCAG PRESTATIONS INTELLECTUELLES (PI)

Dans la réglementation des marchés publics, le terme de “dérogation” recouvre l’ensemble des adaptations faites aux CCAG. Dès lors que l’on ne souhaite pas utiliser une formule du CCAG de référence, l’article du CCAP s’impose aux parties et constitue donc une dérogation au CCAG.

Cette formation vise à rédiger des clauses alternatives à celles figurant dans le CCAG-PI (Prestations Intellectuelles).

Pour chaque situation abordée, sera présenté et expliqué un cas d’espèce appuyé sur un ou des articles du CCAG-PI auxquels l’acheteur souhaite déroger, afin de tenir compte de la spécificité décrite.

LES DE LA FORMATION



- Une mise au point concernant les évolutions les plus récentes et les plus importantes
- Des propositions opérationnelles de dérogations, illustrées au travers d’échanges et de retours d’expériences
- Déroger, oui, mais en toute sécurité : une formation qui tient compte du nécessaire équilibre entre les dérogations pertinentes et la sécurité juridique

HOT LINE

Au cours de l’année qui suit votre formation, vous bénéficierez d’une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S’ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Acheteur, rédacteur, gestionnaire des marchés, juriste
- Responsable des marchés publics, service achats
- Directeur administratif, financier, juridique
- Directeur des services techniques
- Agent en charge des achats de prestations intellectuelles

PRÉREQUIS

- Connaissances de base en matière de réglementation des marchés publics
- Connaissance de la version 2021 du CCAG-PI
- Pratique de passation des marchés de prestations intellectuelles



OBJECTIFS

- Identifier les articles du nouveau CCAG-PI susceptibles de nécessiter une dérogation
- Rédiger des clauses de dérogation au CCAG-PI, adaptées aux situations rencontrées et en toute sécurité juridique



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D’ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s’approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d’acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l’intégration de l’enseignement et questionnaire d’évaluation / satisfaction



PRIX NET : 1090 €

LA JOURNÉE

8h45 Accueil et collation

9h00 Prix et clauses financières

- Dérogation aux clauses de prix
 - Prix de règlement révisable annuellement
 - Modalités de révision
- Modalités de paiement
 - Les avances
 - Périodicité des acomptes
 - Paiement pour solde

10h45 Pause

- Délais
 - Début du délai d'exécution
 - Interruption et/ou modification du délai d'exécution
 - Pénalités de retard
- Pénalités autres que de retard et Primes
 - Pénalités pour violation des obligations de sécurité ou de confidentialité
 - Autres pénalités concernant des obligations dans l'exécution de la prestation
 - Primes

12h30 Déjeuner

14h00 Clauses d'exécution

- Moyens mis à la disposition du titulaire
 - Documents, études remis au titulaire
 - Restitution et destruction des données
 - Assurance desdits documents ou études
- Clause d'insertion sociale et d'environnement
 - Encouragement à intégrer des doctorants ou des stagiaires M2, par exemple pour insertion sociale
 - Recours au télétravail et à la visioconférence pour remplacer certaines réunions, par exemple pour la clause environnementale
- Prestations supplémentaires et circonstances imprévisibles
 - Prestations supplémentaires
 - Circonstances imprévisibles et clause de réexamen

15h30 Pause

15h45 Fin du marché et propriété intellectuelle

- Constatation de l'exécution des prestations
- Propriété intellectuelle
 - Précisions de l'objet du marché et des besoins qu'il couvre
 - Précisions sur les connaissances antérieures
 - Précisions sur les résultats
 - Précisions sur les garanties données par le titulaire en matière de propriété des connaissances antérieures

17h00 Fin de la formation

Les stagiaires disposeront de 5 à 10 minutes, selon le niveau de difficulté du cas pratique abordé, pour **proposer des rédactions alternatives qui seront ensuite revues et corrigées collectivement**, notamment quant à leur adéquation à la situation décrite (pour répondre aux enjeux d'efficacité) et à la légalité (pour répondre aux enjeux de sécurité juridique).

VOTRE FORMATEUR



Francis PRIOR

Ancien Directeur Général de collectivités, Francis PRIOR est expert en organisations publiques, en contrats publics et en comptabilité publique.

Actuellement Consultant-Formateur, il accompagne les organisations publiques (État, collectivités territoriales, hôpitaux) dans des domaines liés à la définition, la mise en œuvre et l'analyse de l'action publique. Il s'intéresse particulièrement aux questions d'organisation, de contrats publics (concessions, marchés publics) et de gestion/comptabilités publiques.

Enseignant depuis plus de 20 ans au sein d'établissements d'enseignement supérieur (Saint-Cyr-Coetquidan, CNAM de Paris) ou en formation continue pour adultes (ENACT, CNFPT...), il a développé des techniques d'animation permettant de rendre très pratique le cadre réglementaire et les règles et théories.

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse
 CP Ville
 Tél. Email
 N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)
 Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours
 Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom
 Fonction
 Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom
 Fonction
 Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom
 Fonction
 Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande
 Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **1090 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paielement

- 1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.
- 2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.



Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
 Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr

